

.....

## JUNIOR ASSOCIATION

Projets portés par les jeunes  
de 12 à 18 ans

.....

Il n'y a pas besoin d'attendre 18 ans pour commencer à monter un projet, à s'investir dans son quartier ou dans son village...

La « Junior Association » permet aux jeunes âgés de moins de 18 ans de s'organiser et de réaliser leurs projets en découvrant la dynamique associative : créer un groupe de danse, remettre en état une piste de skate, partir en vacances tout seul, créer un spectacle de rue, proposer une animation de jeux de rôles ou de Lan parties, créer un journal ou un webmagazine, protéger la nature ou les animaux... Autant d'initiatives réalisées par des jeunes âgés entre 12 et 18 ans : plus de 850 Juniors Associations en activité sur l'année scolaire et près de 10000 jeunes mineurs porteurs de ces projets...

**Alors pourquoi pas vous ?**

.....

Contact Relais départemental :

**Nathalie SINATORA**

Fédération Aude de la Ligue de l'enseignement  
**FAOL**

22 rue Antoine Marty 11000 CARCASSONNE

Tél : 04.68.11.43.00 / 07.83.94.04.23

Courriel : [vieasso@ligue11.org](mailto:vieasso@ligue11.org)

.....

[www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)



# JUN!OR ASSOCIATION

.....

Projets portés par les jeunes  
de 12 à 18 ans

# MÉMO

De 12 à 18 ans

Une association de jeunes pour un  
Projet porté par les jeunes

Possibilité de compte bancaire

Intégrée dans le  
Réseau Junior Association

Uniquement 10€ de cotisation

Accompagnée par un animateur  
professionnel

Assurance pour les membres

## DÉMARCHES

### COMMENT CRÉER UNE JUNIOR ASSOCIATION !

**1.** Il suffit de remplir un dossier d'habilitation et de le renvoyer, accompagné d'une cotisation de 15 euros (quel que soit le nombre de jeunes membres de la Junior Association) au relais départemental dont le contact figure au verso.

#### POUR REMPLIR CE DOSSIER, IL FAUT :

- Choisir le nom de votre Junior Association.
- Décrire votre projet.
- Nous raconter la naissance de ce projet et de votre Junior Association.
- Nous expliquer comment vous comptez faire grandir et développer votre structure

**2.** Ensuite, vous serez contacté par le relais départemental pour discuter de votre projet. Si votre projet est validé, il enverra le dossier à la commission d'habilitation nationale. Celle-ci se réunit tous les mois et vous envoie rapidement sa décision.

**3.** Vous bénéficiez alors d'une assurance pour les membres de la Junior Association et vous pourrez faire la demande d'ouverture d'un compte bancaire dès que vous en aurez besoin. Vous bénéficierez également d'un accès à l'extranet vous permettant d'obtenir diverses informations et documents pouvant vous aider dans vos projets.

## MODALITÉS

### LES PRINCIPALES RÈGLES D'HABILITATION SONT SIMPLES :

- Être au moins 2 et pas de maximum.
- Une majorité de jeunes de moins de 18 ans.
- Deux représentants (ou plus si vous le souhaitez) mineurs au moment de la demande d'habilitation.
- Le fonctionnement doit être bien sûr démocratique et le projet doit être porté par les jeunes.

Des adultes pourront vous aider, vous conseiller mais ils ne feront pas partie de la Junior Association. Enfin, l'habilitation est valable une année scolaire et elle est renouvelable chaque année. Nous vous conseillons d'avoir un adulte référent (que nous appelons accompagnateur local, qui n'est ni membre de la junior Association ni relais départemental).